

ARRÊTÉ**portant fermeture temporaire du parc Carmen Péany en raison des vents violents****N° 2026/019****83****Le Maire de la commune de Puichéric (Aude) ;****Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 ;**Vu** l'alerte de Météo France mentionnant un épisode de vents violents à partir du mercredi 11 février 2026 en soirée ;**Considérant** que le parc pourrait s'avérer dangereux pour les promeneurs et les usagers des installations de loisirs ;**ARRÊTE**

Article 1 – L'accès au parc Carmen Péany (Route Minervoise) ainsi qu'à ses aires de jeux et aux installations de loisir est interdit au public à partir du mercredi 11 février 2026 à 18 heures jusqu'au vendredi 13 février 2026 à 12 heures.

Article 2 – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux articles en vigueur.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera envoyée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Peyriac-Minervois.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 février 2026.

Le 1^{er} Adjoint,



Fait à Puichéric, le 10 février 2026.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,



Gérard PEYROT.